

5 Décembre

Le 5 décembre prochain, L'UNSa et la fédération Banques Assurances Sociétés Financières laisse à chacun le libre choix de manifester ou pas.

L'UNSa, quoi qu'il en soit, est complètement impliquée dans les discussions sur la réforme des retraites.

Le secrétaire général Laurent Escure a été reçu à l'Élysée. Lors de cette rencontre, il a exposé le positionnement de l'UNSa :

- l'UNSa négociera jusqu'au dernier moment pour qu'il n'y ait pas de punis de la réforme,
- l'UNSa se battra pour que les 10 ou 15 premières générations (années) ne soient pas impactées par la réforme,
- l'UNSa agira pour que des compensations soient apportées aux salarié-e-s des régimes spécifiques et que leur contrat social soit respecté.

C'est cette ligne interprofessionnelle claire et résolument offensive qui est notre marque de fabrique.

En complément du positionnement national, la Fédération BASF souhaite compléter les propos qui pourraient laisser penser que surtout le secteur public serait impacté négativement.

Tout d'abord, il n'est pas bon de renvoyer dos à dos le privé et le public comme il n'est pas bon de croire que seul un secteur pourrait être le gagnant de l'affaire. **Nous prônons l'équité.**



Droit de grève d'un salarié du secteur privé

Source Service public.fr

Droit de grève

Le droit de grève est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise. La grève est définie comme étant la cessation collective et concertée du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. Elle entraîne une retenue sur le salaire du salarié gréviste (sauf exceptions).

Salarié concerné

Tout salarié d'une entreprise peut utiliser son droit de grève.

Il n'est pas nécessaire que tous les salariés ou la majorité des salariés de l'entreprise participent à la grève.

La grève est un droit individuel mais qui s'exerce collectivement. Pour être qualifié de grève, le mouvement doit être suivi par au moins 2 salariés.

Toutefois, un salarié peut faire grève seul :

- *s'il accompagne un appel à la grève lancé au niveau national*
- *ou s'il est le seul salarié de l'entreprise.*